




A chaque DASRI son contenant

Les DASRI mal conditionnés génèrent des risques traumatiques, infectieux, biologiques et économiques. Choisir le bon conditionnement c'est :

- ▶ assurer la sécurité de l'ensemble des professionnels chargés de l'évacuation des déchets
- ▶ éviter les refus de traitement final par le prestataire
- ▶ s'inscrire dans une démarche de qualité et de maîtrise des dépenses.

▶ Le bon déchet dans le bon contenant

Coût des contenants	sacs jaunes coût 0,20 €	collecteurs à aiguilles coût 2,50 €	caisses cartons coût de 1,20 € à 3,20 €	fûts plastiques coût de 4,30 € à 6,20 €	
DASRI ne présentant ni risque d'écoulement ni risque de perforation exemples - sachets à urine vides - seringues vides - gants souillés - poches de perfusion - compresses - tubulures - médicaments périmés - ...		DASRI piquants, coupants, tranchants exemples - aiguilles - ampoules - petits flacons de médicaments - seringues montées - bistouris - têtes de tondeuses - ...		DASRI perforants ou présentant un risque d'écoulement important exemples - poches de recueil de liquides physiologiques pleines - longs instruments de chirurgie à UU - placentas - lignes de CEC - ...	
vérifier l'absence d'écoulements et si besoin, sur-emballer		pas de dépose des collecteurs en sacs jaunes, en caisses cartons ou en fût DASRI		vérifier l'absence d'écoulements et si besoin, sur-emballer	
isolement septique : appliquer le double emballage		isolement septique : placer les collecteurs en sacs transparents avant évacuation			

adapter la taille du contenant à l'activité du service

▶ Comment évacuer ?

noter le code de l'unité fonctionnelle (UF) sur tous les conditionnements et HUS sur les caisses cartons et les fûts plastiques

contrôler systématiquement la fermeture et le verrouillage des conditionnements avant évacuation vers les zones de stockage

▶ Quand évacuer ?

collecteurs à aiguilles : à atteinte de la limite de remplissage

autres contenants : à atteinte de la limite de remplissage sauf en cas de nuisance olfactive ou si les contenants sont trop lourds, mais au moins sous 72 heures

en cas de doute

1. adressez vous à votre encadrement
2. appelez le Service Environnement au poste 15 404
3. envoyez un e-mail à l'adresse « Environnement »



Conditionnement des déchets cytotoxiques : se référer à la procédure HYG/déchet/PRTL/001